

J.A. 1000 Lausanne

Hebdomadaire romand
N° 265 21 mars 1974
Onzième année

Rédacteur responsable :
Laurent Bonnard

Le numéro : 1 franc
Abonnement
pour une année : 33 francs
jusqu'à fin 1974 : 24 francs

Administration, rédaction :
1002 Lausanne, case 1047
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro :
Rudolf Berner
Claude Bossy
Jean-Daniel Delley

265

Pour un programme économique socialiste

Comment la gauche démocratique pourrait-elle être efficace sans un programme économique ? Certes, une fois écarté le spectre des crises, qui justifiaient avant-guerre sa contestation fondamentale du capitalisme, elle s'est battue politiquement ou syndicalement pour que les couches les plus larges de la population bénéficient des biens de la société industrielle (du moins à l'échelon national) ; elle s'est efforcée parallèlement de mettre en place un appareil suffisant de sécurité sociale.

Mais il semble que les phénomènes, nouveaux en quelque sorte, de l'inflation dans ses caractéristiques neo-capitalistes, puis ceux de la crise de l'énergie, la prennent au dépourvu.

A travers l'étirement des numéros de DP, nous avons posé les thèses primordiales à nos yeux d'un programme économique. Il s'agit aujourd'hui de résumer, il s'agira demain de répéter.

Si l'inflation résulte pour une grande part du report sur les prix des frais de recherche et d'investissement des entreprises, si l'inflation est en relation directe avec le besoin accru d'autofinancement, les travailleurs ont à revendiquer non seulement des salaires distribués, mais un droit sur la plus-value des entreprises. Ces capitaux (arrachés ou obtenus) doivent être gérés par les syndicats et investis de telle manière qu'ils profitent à l'ensemble de la collectivité (par exemple dans le logement, soustrait progressivement à la spéculation). Cette première thèse, exposée depuis dix ans déjà, n'a nullement perdu de son actualité.

Les débuts de la lutte écologique ont fait apparaître un renchérissement des produits jusqu'ici popularisés par la société de consommation, réintroduisant ainsi de nouvelles sources d'inégalité. Par exemple, la voiture non-polluante sera

trop coûteuse pour les économiquement faibles. Ou les biens autrefois collectifs, comme l'eau et l'air, seront de moins en moins à disposition gratuite de tous. Parallèlement, l'inflation étire l'échelle des salaires. L'exigence d'une société plus égalitaire est la deuxième thèse économique.

En outre, la crise de l'énergie va porter l'inflation à des niveaux tels qu'elle ne pourra, à moyen terme, être surmontée, si l'on veut éviter l'austérité imposée par la classe dirigeante, que par une élimination radicale des faux frais sociaux : spéculation, gaspillage sous toutes ses formes, mauvaise orientation de la recherche, excès des dépenses militaires, publicité abusive, etc. De ces faux frais sociaux, il sera nécessaire, de la manière la plus complète, de dresser la liste systématique.

Enfin, seule une Europe unie offre la dimension conforme pour faire aboutir un tel programme.

Ces quatre thèses :

- contrôle de l'autofinancement des entreprises et droit sur la plus-value des sociétés,*
- volonté de créer une société plus égalitaire,*
- élimination de tous les faux frais sociaux,*
- Europe socialiste,*

Ces quatre thèses constitueront au fil des numéros en filigrane notre credo économique et politique. Les circonstances sont telles, qu'il n'est plus spéculation théorique, mais action et actualité.

Sans programme économique, la gauche fera, ou du social seulement, ou de la mousse verbale. La bourgeoisie, elle, s'appête à faire de l'austérité, de l'austérité pour austrui. Pour nous, il y a mieux à faire.

Ecole-Club Migros : la parole aux élèves

Conférence de presse, plainte pénale, plainte en diffamation, l'Ecole-Club Migros n'aura pas pu mettre sous l'éteignoir le renvoi d'un professeur d'allemand, manœuvre mineure, peut-être, mais menée dans des conditions pour le moins étranges (DP 258 et 262). Le débat est maintenant porté sur la place publique et se profilent en arrière-plan les conditions de la participation au sein de l'entreprise fondée par Duttweiler. Aujourd'hui, des élèves de l'Ecole-Club prennent eux aussi la parole, répondant en particulier aux accusations directoriales formulées à l'endroit de l'enseignant renvoyé. (réd.)

« (...) Les signataires (25 élèves, réd.) peuvent rassurer M. Geoffroy et la direction de l'Ecole-Club Migros, car nous affirmons que jamais notre professeur ne s'octroya le droit de dresser les élèves contre l'organisme qui l'employait. Jamais il ne tint des propos désobligeants ou équivoques, mais peut-être eut-il le tort d'accueillir et de transmettre à la direction nos suggestions, voire nos critiques ?

» M. Brugger assura simplement ses cours avec un dévouement, une compétence et une intégrité dignes d'éloges.

» D'ailleurs, pourquoi l'Ecole-Club ne nous fit-elle pas part des accusations qu'elle porte aujourd'hui, alors que nous lui demandions des explications sur le renvoi de notre professeur ?

» En étant clients, n'étions-nous pas directement concernés ?

» Si cela était encore insuffisant, nous précisions qu'une classe demanda de suivre deux fois par semaine les cours d'allemand avec M. Brugger, alors qu'un seul cours de trois heures était initialement prévu, et cette demande fut acceptée.

» Nous devons ajouter que la plupart d'entre nous exercent une activité professionnelle et que

ces cours exigent quelques sacrifices, que nous assumons certes, de plein gré, mais nous rendrions-nous à ceux-ci pour passer notre temps à écouter les dénigrements sur l'Ecole-Club ? Voilà qui nous surprend et dépasse l'entendement. C'est bien méconnaître les élèves qui fréquentent cet établissement.

» Il est important de constater que de nombreux élèves ont quitté l'Ecole-Club à la suite du renvoi de ce professeur, non pas, comme M. Geoffroy le prétend : « parce que notre professeur nous avait dressé contre l'Ecole », mais au contraire, en décidant librement de gérer leurs propres cours et de louer les locaux nécessaires et de choisir leur professeur, en l'occurrence M. Brugger. Ce différend nous a permis de créer la première application de l'auto-éducation d'adultes. Cette expérience nous donne la liberté de poursuivre nos cours selon les intérêts et les besoins individuels et du groupe sans être soumis à l'application d'une méthode et d'un programme. Pour l'avenir, nous sommes intéressés de voir quels seront les fruits de cette expérience. »

M. Claude Bonnard n'aime pas les visites

Le régime pénitentiaire a ses règles, que le public connaît mal. Ce n'est pas un hasard : jeter des individus en prison, les mettre à l'écart pour qu'ils puissent se racheter de leurs agissements coupables, c'est aussi une façon de se libérer l'esprit de leurs « crimes » sous le couvert de la justice.

De temps en temps, un ancien détenu, passant outre les tabous et la consigne du silence, prenant le risque de se désigner à la réprobation générale, assumant sa condition d'ancien tôleard, élève la voix et parvient à alerter l'opinion. C'est le scandale, tout récent, des conditions de détention à Morges, marqué par la révélation de manquements graves dans le travail d'un géôlier jouant les justiciers au petit pied. Un acte de courage

d'une des victimes dont les autorités vaudoises compétentes semblent avoir tiré la leçon, puisque le responsable aurait été déplacé ; un acte de courage qui n'aura pourtant pas eu le retentissement espéré, puisque la leçon n'a pas été tirée en public, puisque l'on s'est bien gardé d'authentifier les accusations répercutées par la presse même si l'on en a tenu compte. Le silence a repris ses droits : la bonne conscience générale n'aura été troublée que l'instant d'articles retentissants. Camouflage malhabile d'un accident de parcours ou replâtrage hâtif pour dissimuler un scandale plus général ? La discrétion abusive de la sanction n'éclaircit évidemment pas la situation.

Malheureusement, il est d'autres silences, à des niveaux plus significatifs encore. Telle, la curieuse mauvaise humeur du Conseiller d'Etat vaudois Claude Bonnard à l'encontre des responsables genevois du Parti socialiste.

Dans un opuscule intitulé « Jalons »¹, publié il y a quelques mois à l'occasion des échéances électorales de fin 1973, les socialistes genevois posaient un certain nombre de « jalons sur le chemin du socialisme ». Au chapitre intitulé « Pour une justice démocratique — Pour une police au service de la population », le régime pénitentiaire suisse y est abordé sous la forme de vingt-neuf lignes de revendications générales et particulières : « Le régime pénitentiaire suisse, s'il est un peu plus humain que celui de la France, n'en est pas moins profondément dégradant pour celui qui le subit (nourriture quasiment immangeable, brimades des gardiens — insuffisamment ou pas du tout préparés à leur tâche — visites limitées et contrôlées, peu de possibilités de loisirs et d'instruction, travail abrutissant, etc.). L'article 37, alinéa 1 du Code pénal doit être de toute urgence appliqué : le détenu doit pouvoir préparer son retour à la vie libre, par exemple en apprenant un métier, en effectuant des travaux qu'il reprendra à sa sortie. Le très grand nombre de récidivistes montre l'ineptie du système actuel, manquant d'efficacité

¹ Publication du Parti socialiste genevois, boulevard James-Fazy 18, 1201 Genève.

et frustrant pour l'être humain. Le détenu (de droit commun ou objecteur de conscience) doit pouvoir subir sa peine en conservant sa dignité. » Dans ce sens, nous revendiquons le régime de semi-liberté une fois subie la moitié de la peine (mesure à prendre au niveau fédéral), l'application des règles de l'ONU et du Conseil de l'Europe, la création dans les pénitenciers et les prisons de services sociaux indépendants des départements (il y a une année, pour protester contre leur statut, les assistants sociaux de Saint-Antoine démissionnaient en bloc), la suppression du contrôle du courrier pendant la détention, la possibilité de voir souvent sa famille hors de la présence des gardiens, l'amélioration générale des conditions de détention à Bochuz et à Bellechasse, un contrôle parlementaire des établissements pour mineurs (...)

Une « invitation »

Réaction indignée d'un assistant social de Bochuz, qui suggère aux auteurs de venir en délégation visiter les établissements de la plaine de l'Orbe, afin de vérifier que leurs affirmations « ne sont pas conformes à la réalité et à la vérité ». Lesquels auteurs prennent acte de cette proposition plusieurs semaines plus tard et sollicitent, comme suggéré, l'autorisation de visiter « Bochuz » et de rencontrer la direction.

Les porte-parole de Schwarzenbach à « Table ouverte »

A « Table ouverte », le forum dominical de la Télévision suisse romande, on est passé maître dans l'art du dosage; la formule veut ça : un peu à gauche, un peu à droite, et beaucoup au centre, pour diluer le tout. Ce dernier dimanche, à propos de la politique d'accueil des réfugiés chiliens, la

Trois jours avant la visite, sec refus du chef du Département de la justice, de la police et des affaires militaires vaudois adressé au président du Parti socialiste genevois, et dont on appréciera le ton :

« J'ai appris aujourd'hui même qu'une délégation du parti socialiste genevois se propose de venir aux Etablissements de la Plaine de l'Orbe jeudi prochain, 14 février. Dans des circonstances normales, j'aurais volontiers ouvert toutes grandes les portes de nos maisons, comme je le fais à tous ceux qui portent un intérêt réel aux problèmes pénitentiaires et qui souhaitent honnêtement contribuer à leur solution.

» Malheureusement, dans un manifeste intitulé « jalons », le parti socialiste genevois a cru devoir se livrer, à l'égard des Etablissements de la Plaine de l'Orbe et d'autres établissements pénitentiaires, à des affirmations tendancieuses ou mensongères. Je considère que mes collaborateurs n'ont pas de temps à perdre pour entrer en dialogue avec des interlocuteurs qui sont dans de telles dispositions d'esprit. J'ai donc donné des instructions pour que vous ne soyez pas reçu avec votre délégation le 14 février aux Etablissements de la Plaine de l'Orbe. »

Ne visitent donc Bochuz que ceux qui ont bien mérité du régime pénitentiaire suisse. Avis aux amateurs.

mayonnaise n'a pas pris : le prétendu centre s'assemblait à l'extrême droite.

Me Mumenthaler, de la Division fédérale de justice et police, et M. Fontanet, conseiller d'Etat genevois, défendaient la politique suivie par le gouvernement suisse. M. Schlaepfer de « Vigilance » était là pour dénoncer le « trop », et M. Polli, de l'action « Places gratuites » pour dire le « trop peu ». Les deux premiers, les « officiels », ont certes rappelé les grands principes : rôle traditionnel de la Suisse, politique humanitaire, neu-

tralité. Mais, dans les faits, ils se sont retrouvés, beaucoup trop souvent, d'accord avec M. Schlaepfer pour soutenir une politique de porte fermée, en dépit de leurs belles professions de foi.

Nous avons accepté 260 réfugiés, nous avons fait notre part ! D'ailleurs nos portes sont ouvertes à ceux qui se présenteraient et qui pourraient prouver le danger qu'ils courent. Voilà le refrain ! Oui, Messieurs ! Mais avec un visa en poche délivré par M. Masset, notre bienveillant ambassadeur à Santiago, c'est-à-dire, vu l'appareil policier mis en place par la junte, avec toutes les chances d'être repérés par les sbires de Pinochet, et de ne jamais commencer le voyage.

Les « officiels » ont suggéré que l'action « Places gratuites » est manipulée par les gauchistes, qu'il s'agit-là d'un sombre complot pour discréditer le Conseil fédéral. Ces messieurs se sont lamentés que l'on politise à tel point cette affaire : « une solution si peu suisse »... Puis, on est tombé dans des propos de boutiquiers : 15 000 Hongrois par-ci, 600 Tibétains par-là, nomenclature des pays latino-américains susceptibles d'accueillir quelques Chiliens, classement de la Suisse au palmarès toutes catégories de la politique d'asile...

Les raisonnements xénophobes

La grande ombre de Schwarzenbach planait sur ces échanges d'arguments, malgré les dénégations de Me Mumenthaler. Comment nier que l'on a abdicqué devant les xénophobes, lorsque l'on soutient le raisonnement suivant : le gouvernement n'a laissé venir que 300 nouveaux travailleurs étrangers; le peuple suisse ne comprendrait pas l'arrivée massive de réfugiés. Craint-on une initiative xénophobe qui imposerait une limitation à la politique d'asile ?

Triste débat. Sauvé par la calme détermination du représentant de l'action « Places gratuites » fort des 2500 personnes et collectivités qui sont prêtes, elles, à ouvrir leur porte. Même si, comme on les en a accusées, elles doivent forcer la main d'un gouvernement timoré.

Encouragement à la construction de logements : des « couac » dans l'allégresse générale

Comme une lettre à la poste. Ainsi a passé, à peine modifié, devant le National, le projet de loi fédérale encourageant la construction et l'accession à la propriété de logements proposé par le Conseil fédéral. Un monument de technicité, accepté sans coup férir par des députés, décontractés, semble-t-il, par un climat du marché du logement qui n'est plus officiellement à la pénurie. Nous avons, pour notre part, déjà souligné (DP 246) les limites de cette loi qui, si elle favorise des investissements accrus dans la construction de logements dont les loyers seraient abaissés grâce à l'intervention des pouvoirs publics, n'aborde pas de front le problème central en la matière : la spéculation sur le sol urbain. Aussi n'est pas envisagée la création d'un véritable statut du sol urbain, qui devrait impliquer au moins un contrôle des prix des terrains et de larges possibilités légales d'achat par des collectivités locales ou par des sociétés poursuivant un but non lucratif.

La nouvelle conception en matière de politique de logement portée par le projet de loi de M. Brugger est « appelée à déployer ses effets plus en surface qu'en profondeur, en raison surtout de la dispersion des efforts qu'elle engendrera inévitablement ». Telle est la première constatation de Bernard Meizoz.

Il en résultera notamment que les bénéficiaires de l'aide fédérale ne se recruteront pas toujours parmi ceux qui en auront le plus besoin. Le phénomène sera le plus net plus particulièrement en ce qui concerne l'encouragement de l'accession à la propriété d'appartements et de maisons familiales qui, par définition, s'appliquera aux

Les députés du National ont entendu de nombreuses interventions favorables à l'adoption du projet mijoté par les services de la Confédération. Et la presse a volontiers parlé d'un succès pour M. Brugger, ne manquant pas de souligner au passage les mérites de M. Debétaz, dont les amendements adoptés par ses collègues auraient redoré le blason de défenseur patenté des locataires.

Pas de bon ton

Dans cette allégresse générale, il n'était évidemment pas de bon ton d'émettre des réserves ; c'est pourtant à quoi s'est attaché le socialiste Bernard Meizoz (dont les arguments n'ont, bien sûr, pas encombré les colonnes des journaux dits d'information). Les remarques du député vaudois touchent à des manques ou à des défauts essentiels de la loi qui doit encore passer devant les Etats. Voici les principaux points de son argumentation.

classes aisées de la population. Cela n'est guère contestable. Le Conseil fédéral le reconnaît implicitement qui, dans son message, déclare qu'il conviendra de veiller à ce que l'acquéreur puisse compter sur un certain revenu car, selon le système d'abaissement de base, les avances en couverture des charges et des intérêts doivent être remboursées dans un délai de 25 ans. Au surplus, ce même acquéreur devra fournir des garanties contre les risques inhérents à ces engagements financiers.

Le résultat ? Sans aucun doute, seules les personnes bénéficiant de revenus sensiblement supérieurs à la moyenne pourront faire appel aux pos-

sibilités offertes par des dispositions légales aussi généreuses et qui peuvent aller jusqu'à des versements à fonds perdus.

Cette inégalité soulignée, trois remarques :

Encouragement inflationniste

1. L'encouragement à la propriété de maisons familiales est largement inflationniste. Cela est vrai dès l'instant où pour loger, par exemple, cinq personnes dans une maison familiale, il faut investir plus d'argent, occuper une surface plus grande de terrain que pour un appartement offrant presque la même capacité d'accueil. Dès lors, des priorités devaient être définies dans le cadre des dispositions d'application : l'encouragement de l'accession à la propriété ne devrait intervenir qu'à titre subsidiaire et dans la mesure seulement où il n'aura pas pour conséquence de priver la construction de logements à louer des moyens financiers nécessaires à son développement.

La part belle aux promoteurs

2. Ce projet de loi, au lieu de privilégier les coopératives et autres institutions construisant sans but lucratif, fait la part belle aux promoteurs immobiliers qui, jusqu'ici, ne se sont intéressés qu'accidentellement à la construction de logements à loyers modérés. Ceux-ci ne tarderont pas à découvrir les vertus d'un système qui, grâce à l'abaissement de base, leur sera largement accessible et leur ouvrira des perspectives financièrement intéressantes à long terme. Cela impliquera bien sûr qu'ils veuillent bien se soumettre à un contrôle des loyers pendant vingt-cinq ans (période sans doute trop courte) mais, en contrepartie, ils auront vingt-cinq années plus tard, c'est-à-dire au moment où l'immeuble retournera sans transition au marché libre, la possibilité de faire payer aux locataires le prix de leur sacrifice momentané. Les villes de Genève et Lausanne ont connu, il y a quelques années, de tels exemples.

La sélection injuste des propriétaires

3. Le propriétaire de logements dont les loyers ont bénéficié d'un abaissement de base peut louer ces logements à n'importe quel preneur. Le Conseil d'Etat du canton de Vaud, se prononçant dans le cadre de la procédure de consultation, après avoir exprimé l'avis que l'on voyait mal n'importe qui profiter de l'aide fédérale, a émis le vœu que l'on laisse aux cantons le soin de fixer les conditions portant sur le nombre, le revenu et la fortune des personnes appelées à occuper de tels logements. Ce point de vue n'a malheureusement pas rencontré d'écho. Cela est regrettable : en l'absence de toute réglementation en la matière, maints propriétaires ou gérants immobiliers pourraient être tentés d'opérer une sélection par le haut des candidats locataires et de les choisir en fonction de leur condition sociale.

Hypothèses

Deux hypothèses (DP 258, 31 janvier 1974) sont confirmées, M. Leo Schürmann entre au directoire de la Banque Nationale et M. Fritz Leutwiler devient président de ce directoire, alors que le vice-président, le Genevois Alexandre Hay, contrairement à la logique, n'obtient pas la présidence. Jacques-Simon Eggly suppose, dans les trois journaux où paraissent ses commentaires, que M. Hay ne s'éternisera plus à la direction générale de notre banque d'émission. Il émet l'hypothèse que le socialiste Waldemar Jucker, secrétaire de l'Union syndicale suisse lui succéderait, dénonçant par là une politisation définitive de la BNS.

N'était-ce pas au contraire, en nommant M. Hay à la présidence que l'on aurait ouvert la voie à M. Jucker (en effet, on voit difficilement l'élimination des Romands du directoire de la BNS) ? En revanche, si M. Leutwiler, non élu à la présidence, avait quitté ses fonctions, la possibilité de nommer M. Jucker était facilitée.

Revision de la Constitution fédérale : du pain sur la planche

De quel bord émane le diagnostic sur la Suisse d'aujourd'hui résumé ci-dessous ? De la droite ou de la gauche ?

Refusant à la fois Rousseau et les théoriciens de la démocratie représentative, la Suisse a choisi un système mixte : un peu de démocratie directe et des représentants élus. Force est de constater que ce compromis conduit aujourd'hui à des impasses.

La Constitution déclare que, sous réserve des droits du peuple et des cantons, l'autorité suprême de la Confédération est exercée par l'Assemblée fédérale. La réalité est différente. Le Parlement est faible : harcelé par les initiatives populaires, menacé par le référendum facultatif, il n'a plus d'autonomie. Ce n'est pas tout. Ces dernières années, pour faire face à de nombreux problèmes, nous avons créé un véritable droit d'urgence : aménagement du territoire, lutte contre l'inflation, par exemple, ont été réglés en dehors du cadre institutionnel normal ; nous vivons dans un régime de pleins pouvoirs, presque comme en temps de guerre.

1. Les citoyens boudent les urnes ; le gouvernement délègue ses tâches à des états-majors et à l'administration ; le Parlement de milice, pris entre le marteau populaire et l'enclume gouvernementale, est débordé.

2. Le fédéralisme est dans une situation précaire ; les cantons en sont réduits à mendier auprès de l'Etat central.

3. La liberté des individus n'est pas menacé seulement par la toute-puissance étatique, mais aussi par le pouvoir économique toujours plus concentré et par les moyens de communication de masse.

4. Nous vivons au jour le jour. Le pragmatisme est devenu notre idéologie. Nous trébuchons de crise en crise. Nous avons fait venir une main-d'œuvre étrangère abondante, et, soudain, nous constatons qu'elle pose un problème humain et politique important. De même pour l'environnement, la politique conjoncturelle.

Des institutions grippées

Nos institutions démocratiques se sont grippées au cours de ces dernières années. Une nouvelle Constitution est en préparation. Elle doit être faite maintenant et non pas dans dix ou vingt ans. La souveraineté doit rester dans les mains du peuple. Mais pour qu'il puisse prendre les décisions importantes, pour qu'il décide des priorités essentielles. Les conditions du droit d'initiative doivent être reformulées ; l'initiative législative introduite. Par contre, le référendum facultatif qui, la plupart du temps ne sert que de moyen de pression aux groupes d'intérêt, doit être supprimé. Renforçons le système parlementaire pour que les élus puissent contrôler effectivement le gouvernement. Telles sont, en résumé, les idées avancées il y a quatre mois par un conseiller national démocrate-chrétien argovien, J. Binder, lors de la fête commémorative d'Uster. Certes, il n'y a rien là de révolutionnaire, et beaucoup à discuter. Mais ce constat, qui tranche avec l'autosatisfaction de la commission Wahlen, dont le rapport doit précisément servir de base à la révision totale de la Constitution, est trop rare pour que nous n'en présentions pas les principaux éléments.

Du siège aux Chambres fédérales au fauteuil de conseil d'administration, il n'y a, qu'un pas

Les liens entre le monde parlementaire et la haute finance, une réalité que personne ne songe à nier. Mais une chose est de rappeler l'existence de ces interférences (qui n'ont jamais, soit dit en passant, fait l'objet d'un véritable débat critique sous la coupole), une autre de les mettre réellement à jour.

La partie visible de l'iceberg, ce sont les sièges occupés par les députés dans les conseils d'administration des grandes sociétés helvétiques. Il est remarquable de constater que pendant la première moitié de l'actuelle législature (le Parlement avait deux ans lors de la dernière session d'hiver) l'osmose s'est encore accentuée entre l'Assemblée fédérale et les milieux influents de l'économie helvétique. Un des collaborateurs de la « National Zeitung », Beat Kappeler, soulignait il y a quelques semaines que, en vingt-quatre mois, plus d'une douzaine de membres du National et des Etats avaient accepté (lire aussi, avaient brigué) des sièges dans des conseils importants. La plupart de ces nouveaux administrateurs sont radicaux, comme on pourra le constater en suivant le travail de Kappeler.

Les assurances

L'offensive la plus voyante est celle menée par la Rentenanstalt, l'un des « grands » de l'assurance-vie, dont le standing était, semble-t-il peu compatible avec la seule présence à son conseil d'administration du conseiller aux Etats chrétien-démocrate, Paul Hoffmann, et du radical Galli, son antenne auprès de la Banque Nationale ; une offensive couronnée de succès, puisque successivement furent désignés (par cooptation : l'assemblée générale n'a rien à dire sur le choix des plus hautes instances de cette société) comme administrateurs, le conseiller national radical zurichoïse, Fritz Honegger (à peine deux semaines après son élection), le conseiller national radical

Otto Keller (TG), et la radicale Genevoise, Lise Girardin, qui assurait ainsi une « présence » aux Conseils des Etats.

Les banques

Pendant la même période, les grandes banques ne ménageaient pas non plus leur peine.

La Société de Banque Suisse s'assurait en 1972 le concours de Mme Lise Girardin, et au printemps 1973 celui du conseiller national radical Hans Rüegg (déjà fort en vue dans les milieux industriels, puisqu'il siégeait au conseil d'administration de Staug, de la « Neue Zürcher Zeitung », et de Daetwyler Altdorf, pour ne citer que ces fauteuils prestigieux).

Le Crédit Suisse, quant à lui, n'était pas de reste, qui accueillait au sein de son organe de contrôle le très radical et fort répandu (n'avait-il pas cédé aux sirènes d'Elektrowatt deux jours seulement après son élection ?) Fritz Honegger ; lequel, depuis mars 1973, allait côtoyer dans le même organisme le conseiller national de Schwyz, radical bien sûr, Joachim Weber, nommé là à titre de suppléant.

La conseillère nationale radicale de Zurich, Martha Ribli, quant à elle, entrait dans le conseil de fondation (créé en 1972) de la SBS pour l'encouragement à la construction de logements, où elle rejoignait du reste l'ancien délégué à la construction Fritz Berger, et Markus Redli, alors président des PTT.

Le conseiller national Eibel (Trumpf Buur) trouvait sa place dans l'organisation, proche des milieux des arts et métiers, spécialisée dans la construction de maisons familiales (« Zentralstelle für Eigenheim- und Wohnbauförderung »).

Importante demande en parlementaires également dans les fondations destinées à gérer les fonds du deuxième pilier.

Dans le conseil de fondation de l'UBS pour la

prévoyance en faveur du personnel se rencontreraient deux conseillers nationaux radicaux, le Saint-Gallois Bürgi et le Genevois Fernand Corbat, tandis que dans un autre conseil de fondation, spécialisé également dans la prévoyance en faveur du personnel, proche des banques privées, « Investmentstiftung für Personnalvorsorge », deux autres conseillers nationaux, Erwin Freiburghaus (UDC, Berne) et Jules Binder (DC, Argovie) prenaient de nouvelles responsabilités aux côtés de l'ancien député au National, radical et soleurois, Josef Hofstetter. Une « promotion » normale pour le spécialiste qu'est Erwin Freiburghaus (déjà membre du conseil d'administration du fonds de compensation AVS et président de l'Association intercantonale pour la prévoyance en faveur du personnel), mais une promotion qui prend tout son sens lorsque l'on sait qu'il fait partie, avec ses deux collègues déjà cités plus haut, Bürgi (président d'Usego) et Corbat (lesquels semblent faire ici le joint avec le secteur bancaire) de la commission du National chargée de préparer la loi d'exécution de l'article constitutionnel sur les trois piliers de l'AVS.

L'industrie métallurgique

Quelques mouvements significatifs également du côté de l'industrie métallurgique.

Le conseiller national radical de Zoug, Andreas Brunner-Gyr, devient président de Landis & Gyr (de membre du conseil d'administration qu'il était). Le conseiller aux Etats Munz (Thurgovie), radical lui aussi, devient président du conseil d'administration de Saurer, après que la Société de Banque Suisse a acquis une majorité des actions de l'entreprise. Quant au conseiller aux Etats, radical toujours, Werner Jauslin (Bâle), il accède au conseil d'administration de la société spécialisée dans la construction de machines, Buss AG.

L'itinéraire du conseiller national radical Hans Rüegg, déjà cité plus haut à propos de la SBS, est dans ces eaux-là également remarquable. Non content d'entrer en juillet 1972 au conseil

d'administration de la petite sœur d'ITT en Suisse, la Standard Telephon und Radio AG, il devient aussi administrateur de Von Roll (dont les liens avec le Parlement semblaient coupés après la retraite du chef du personnel Josef Hofstetter — une connaissance lui aussi — en 1971).

Jusqu'aux fabriques de conserves

Il n'est pas jusqu'aux fabriques de conserves (le conseiller national radical argovien Hans Letsch entre au conseil d'administration de Hero au printemps dernier) et aux sociétés d'exploitation de téléphériques (là, nouveau siège d'administrateur pour le conseiller aux Etats valaisan, Bodenmann, DC), qui n'éprouvent le besoin d'avoir un répondant au Parlement fédéral.

Un petit document qui, en fin de compte, n'appelle pas de commentaire, mais qui, à l'heure des bilans de la session des Chambres, permet de mieux situer peut-être les décisions prises.

Lanterne, allumettes

La bougie, eh quoi, n'éclaire
Qu'une lanterne, grands dieux !
Et la lanterne, lanlaire,
Loin de vous crever les yeux

N'est qu'un falot de distance,
Une attrape du lointain...
L'étape est cuite d'avance
Où chacun rate le train.

Ainsi de nous, folles têtes,
Fausses barbes du Savoir,
Avec nos bouts d'allumettes
Qui rougissent du Grand Soir.

Gilbert Trolliet

GENÈVE

Deux bus pour le Salon de l'Auto

Une réorganisation administrative avait, après les dernières élections, soulevé un léger espoir : les transports en commun passaient d'Economie publique (M. Henri Schmitt) en Justice et Police (M. Guy Fontanet) qui coiffe ainsi fort logiquement circulation privée et publique. Un espoir encore renforcé par le fait que le nouveau conseiller d'Etat (DC) a la réputation de fréquenter plus assidûment son bureau que les choucroutes partisans ou les bords du Nil et du Yang-Tsé-Kiang.

Une entreprise condamnée

On pouvait aussi tabler sur l'ouverture d'esprit manifestée dans sa jeunesse par le nouveau responsable, et dont on avait pu entrevoir quelques prolongements lors d'interventions aux Chambres fédérales. Bref, fallait-il redresser la gestion d'une entreprise que la baisse presque constante du nombre d'usagers semble condamner sans recours (des cadences faiblantes, un réseau irrationnel, limitent aujourd'hui l'usage des transports en commun aux seules femmes — les mâles, eux, utilisent la voiture familiale —, aux enfants, aux personnes âgées et aux saisonniers) ?

Faux-semblants

Dans cette perspective, dissuader les automobilistes de se rendre en ville (par le biais de zones piétonnières, parcomètres ou pistes réservées) était efficace ; mais cette nouvelle politique n'a de sens que si les transports en commun peuvent prendre le relais. Las ! on annonce bien à grands cris l'achat de véhicules nouveaux, mais il s'agit en fait d'un simple renouvellement de matériel ; et l'évolution du total des kilomètres parcourus ne suit pas le rythme de croissance de la population...

Pour couronner le tout, la première mesure annoncée par M. Fontanet est une augmentation des tarifs, augmentation contre laquelle l'Institut de la Vie (case postale 439, 1211 Genève 1) vient de lancer une pétition (on comprend la déception d'un mouvement qui déposait, il y a deux ans, 15 000 signatures à l'appui d'une initiative en faveur de l'amélioration et de la gratuité des transports publics).

Il est clair que, pour rendre les services que l'on attend d'eux, les transports en commun ont besoin de ressources nouvelles ; les demander aux utilisateurs, c'est, dans la situation actuelle, interdire tout passage des voitures privées vers les véhicules publics.

Le bénéfice des parcomètres

Pourquoi ne pas envisager l'utilisation, au bénéfice des transports en commun, des ressources fournies par les parcomètres, une fois leur pose systématiquement étendue à toutes les places où le stationnement est limité jusqu'à deux heures, et leur tarif horaire amené à un prix convenable (à 40 centimes l'heure de stationnement, l'emploi de la voiture est encore favorisé) ? Ce serait bien sûr sélectionner par l'argent les utilisateurs de voitures, mais aussi opérer un transfert de fonds en faveur des fidèles du tram ou du bus.

Demi-mesures fatales

A ne pas vouloir, en tout cas, choisir entre transports en commun et voitures privées, M. Fontanet, comme avant lui M. Schmitt, s'enlisera dans des demi-mesures, soulevant des objections tous azimuts. Un choix est inéluctable.

Mais, direz-vous, pourquoi désespérer et dresser un tableau si sombre de la situation ? Deux lignes nouvelles de bus viennent d'être créées ! Pour transporter les visiteurs du Salon de l'Auto...

Souvenirs, souvenirs

Lectures.

« Il y avait comme invité un officier britannique, médecin de profession. Abattu au-dessus de Tobrouk. Prisonnier en Sicile. Evadé et réfugié en Suisse. Et il ne faisait pas l'éloge de la Suisse, quoique la maîtresse de maison l'attendît visiblement. Un gentleman : pas un mot de la guerre et de son expérience personnelle. Ce ne fut que lorsque la maîtresse de maison, mère de deux lieutenants, eut fait l'éloge de la Suisse, en long et en large, et comme le Britannique se contentait d'écouter, eut éprouvé le besoin de recommencer son éloge, qu'il remarqua en passant qu'il avait été abattu par une batterie anti-aérienne suisse fabriquée à Oerlikon. On pouvait d'ailleurs prendre sa remarque comme un hommage rendu à la qualité de la production suisse. Pour la première fois, j'entendis la plaisanterie-standard : pendant les six jours ouvrables de la semaine, les Suisses travaillent pour Hitler; le dimanche, ils prient pour la victoire des Alliés. Mais le Britannique fit comprendre à la maîtresse de maison qu'il avait pour cela pleine compréhension : un gentleman. » (Max Frisch, « Dienstbüchlein », Suhrkampf 1974).

« Une vieille histoire me revient, que P. m'a racontée un jour, alors qu'il était lui-même employé dans l'administration fédérale. Dans les années 50, une logeuse avait dénoncé à la police fédérale l'un de ses locataires, parce qu'elle avait cru reconnaître, épingle à la paroi de sa chambre, une photo de Staline. Après interrogatoire et enquête consciencieuse menée par la police fédérale, il s'était avéré que la photo n'était pas celle de Staline, mais celle du père décédé du locataire.

» Donc : affaire classée dans un éclat de rire ?

» En apparence seulement.

» Des années plus tard, le locataire, qui n'avait rien à se reprocher, postula une place dans l'administration fédérale. Tout semblait sur la meilleure voie, il était le plus qualifié des candidats.

C'est pourquoi la nouvelle que sa candidature ne pouvait pas être retenue le frappa comme un coup de tonnerre dans un ciel bleu. Et ce n'est que beaucoup plus tard, et encore par hasard, qu'il apprit la raison de son échec : une question de routine auprès de la chancellerie du procureur de la Confédération : « Est-ce qu'un certain X, né en... figure dans vos archives ? » avait suffi. « Oui, avait répondu la Chancellerie. Ce nom figure dans nos dossiers. Nous avons eu affaire à lui voici quelques années. »

» Cela avait suffi... » (Kurt Marti, « Zum Beispiel Bern », Luchterhand 1973).

J'ai moi aussi des souvenirs... A l'automne 1940, l'un de nos professeurs, qui fut par la suite recteur de l'Université, nous avait réunis pour parler avec nous de notre avenir de gymnasiens... Et quatre ans plus tard, l'un de mes camarades, qui avait la double nationalité franco-suisse, alla combattre dans le maquis jurassien. Ce qui lui valut en 1947 ou 48 de comparaître devant un tribunal militaire pour « service étranger » !... Et de s'entendre citer les propos qu'il avait tenus sept ou huit ans plus tôt, à l'Hôtel de la Paix à Lausanne, en compagnie de son professeur et de ses camarades.

J. C.

LA SEMAINE DANS LES KIOSQUES ALÉMANIQUES

A bout de souffle ?

La « National-Zeitung » (83) publie une information de douze lignes sous le titre « Gazette am Ende ? » (Est-ce la fin de la Gazette ?). Sous une forme prudente, le quotidien bâlois laisse entendre que les jours du journal libéral, fondé au XVIII^e siècle, sont comptés et qu'une intégration dans le « Journal de Genève » est prévue. La crise de la presse politique continue aussi en Suisse alémanique et dans « Die Weltwoche » (11) il est question de la presse quotidienne ca-

tholique dont tous les journaux, à l'exception du « Vaterland », auraient de sérieuses difficultés de trésorerie.

— La même « Weltwoche » publie les résultats d'un sondage d'opinion sur la troisième initiative pour le renvoi des étrangers. L'enquête a eu lieu de fin janvier à la mi-février. A cette époque on aurait eu une forte participation aux urnes et le résultat aurait été très serré, avec une probabilité de rejet. Les jeunes sont en majorité opposés à l'initiative, alors que les aînés (à partir de 52 ans) restent fidèles à la notion du réduit national de leur jeunesse et accepteraient ce renvoi de ceux que nous avons engagés pour renforcer notre confort.

— Les mesures prévues par le Département fédéral des finances et le Conseil fédéral pour améliorer la situation financière de la Confédération et l'examen des mesures conjoncturelles par le Conseil national ont été largement commentés par la presse alémanique. Dans la « Neue Zürcher Zeitung » (121) un article intitulé « Le plus gros déficit depuis 1945 » ; dans le corps de l'article le rédacteur relève que, malgré cet énorme excédent du compte financier, le découvert du bilan a encore diminué de 127 millions et n'est plus que de 1676 millions, alors que les dettes correspondent au 70 à 80 % des recettes annuelles.

— L'article qui ouvre le dernier magazine du « Tages Anzeiger » est consacré à l'école : depuis deux ans existaient à Zurich des établissements privés, subventionnés par des particuliers, et qui, dans l'esprit des maîtres qui les animent doivent jeter les bases d'une alternative à la formation scolaire officielle ; dans le même numéro du TA, le point de la législation en vigueur à New York sur l'interruption de grossesse (sous la forme d'une interview avec un médecin américain qui souligne les avantages des lois les plus libérales du monde en la matière).

— Dans le supplément hebdomadaire de la « National Zeitung », la fin des souvenirs de « mob » de Max Frisch.